

Image not found or type unknown



Association de riverains chemin privé

Par **choutounoute**, le **09/07/2010** à **18:45**

Bonjour, rnsuis-je obligée d'adhérer à une association de riverains, et quand ceux-ci me demande des honoraires doivent-ils me fournir des justificatifs sur les dépenses ?rnmmerci d'avance